



Les échos du CSEE AFPA BRETAGNE

Réunion du 18 MARS 2026 à Rennes

Thématiques centrales : Point économique et Expertise SEXTANT

En direct du CSE-C des 25 et 26 mars - A la suite du rapport de l'expertise sur le projet de fermeture de la restauration, **les élus des délégations CGT, FO et SUD** ont proposé une délibération pour imposer à notre direction générale de fournir des précisions sur la mise en œuvre de ce projet :

- le plan de prévention des RPS en lien avec ce projet
- les modifications de conditions et de charge de travail suivant les postes
- le budget de mise en place des salles de convivialité
- ...

Les délégations CFE-CGC et CFDT votent contre, la direction va donc pouvoir mettre son projet en place sans en rendre compte aux représentants du personnel, et bien sûr encore moins aux salariés.

La CGT exige immédiatement un calendrier, une vision claire pour que les salariés puissent enfin se projeter. Cela suffit de laisser se dégrader les conditions de travail.



Point sur les événements marquants :

1. Au niveau **national**, quel impact de **l'Expertise SEXTANT** ? Un **COP** en avril 2026 ? A suivre.
2. Au niveau **régional**, à la suite de l'Expertise SEXTANT, commanditée par le CSEE BRETAGNE, résolution adoptée à l'unanimité par celui-ci concernant le projet de fermetures de 8 des 9 selfs et l'impact sur les conditions de travail.

Votre délégation CGT se fait l'écho de l'expert du cabinet SEXTANT, qui tient à remercier les centres et les personnels de l'AFPA de l'accueil chaleureux, qui lui a été réservé et surtout il souligne la qualité des échanges. Voir détails ci-après + résolution adoptée en annexe.

3. Au niveau **local**, à la suite de la vacance temporaire de direction, Yannick COUM assurera l'intérim de direction au centre AFPA de **BREST** et Stéphanie GICQUEL-BUI (DR adjointe) continuera à « piloter » **MORLAIX**.

Les informations à l'initiative de la présidente

1. Inquiétudes quant à l'activité en ce début d'année :

- ✓ 1 556 entrées en formation en décembre 2025 contre 1935 en décembre 2024 (- 379, - 20 %)
- ✓ 820 entrées en février 2026 (862 en 2025, - 42, - 5 %)
- ✓ En février 2026 : moins 75 000 HTS (- 22 %)

2. ZOOM sur le chantier école de PLOUIGNEAU et la rencontre avec le président du CRB, Loïg CHESNAIS-GIRARD

Rencontre, le 6 mars 2026, à l'éco-hameau de Ker Lisette à Plouigneau. Le chantier-école, qui a précédé cette réalisation, a permis de **former des demandeurs d'emploi aux métiers de l'écoconstruction**, dans le cadre du programme régional QUALIF Emploi (206 000 € de financement). Au total, **36 stagiaires** ont été formés par nos collègues de l'AFPA de MORLAIX, au cours de trois sessions successives. La région a manifesté sa satisfaction quant au partenariat avec l'AFPA.

Un **nouveau chantier pédagogique** du même type, démarré en octobre 2025, sur le site des Chiffonniers de la Joie à **Morlaix**, permettra de former 36 nouveaux stagiaires en un peu plus d'un an (205 000 €).

Loïg CHESNAIS-GIRARD a fait part à la DR AFPA de son **inquiétude, relative au montant de la dotation « formation » de l'État** : incertitudes-avec notamment une **baisse de 36 % du PRIC** (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences).

Cela devrait avoir aussi un impact sur le prochain appel d'offres régional (lancement en octobre/novembre 2026) : quel volume ? quels lots ? quels publics (les infra bac ou niveau 3 privilégiés ? ...) ? **Selon lui, de grands changements pourraient intervenir sur ce marché, qui commencera en septembre 2027.**

3. Les projets urbains en Bretagne

- ✓ En cours au centre de Quimper, l'OPAC et l'Agglo sont intéressés par « 1 bout du centre », à savoir l'hébergement et le bâtiment administratif (contre la construction d'un nouveau bâtiment)
- ✓ Des projets sont aussi envisagés à Rennes (arrière du self + piste routière), Langueux (pavillon mis aux enchères + local « activité »), Lorient (pavillon), Loudéac (pavillon), voire Saint-Malo. Rien n'est acté fermement pour le moment.

Point économique à la suite de la Commission éco. du CSEE du 10/03/2026

Résultats 2025 et projection 2026 AFPA BRETAGNE

- ✓ **Déficit 2025 : 5,5 millions d'euros** (le double de celui prévu au budget), contre 4,4 M. de perte en 2024. La baisse des charges de personnel n'a que partiellement compensé celle du C.A. ;
- ✓ **Résultats inférieurs** aux objectifs budgétaires et en recul par rapport à 2024 **pour tous les centres bretons** (**consultez votre délégation CGT si vous voulez plus de détails par centre**) ;
- ✓ **Budget 2026 : 32,3 millions de chiffre d'affaires** contre 36,7 en 2025 (-12 %), **15 % de baisse des charges de personnel** et un déficit ramené à **3,7 millions d'€**.

ZOOM sur l'alternance, cheval de bataille 2026

- ✓ **Objectif 2026 très (trop ?) ambitieux : 1 000 entrées (+ 54 % par rapport au réalisé 2025 !!)** ;
 - ✓ Démarrage 2026 correct en termes de conventions signées (196). Les conventions signées lors de l'opération coup de poing » menée en fin d'année 2025 ne se traduisent pas encore en termes d'activité en 2026 (entrées et C.A.) ;
 - ✓ En 2025, l'atteinte des objectifs d'entrées en formation n'a pas donné le C.A. annuel attendu, du fait d'entrées tardives au dernier trimestre (n'impactant le C.A. que sur la fin d'année) et d'un contexte national défavorable (baisse des aides aux entreprises).
 - ✓ La présidente revient sur le « **dispositif postulants** » évoqué le mois dernier et indique que la mise en relation postulants/entreprises sera davantage du ressort des CRA (Chargés de Recrutement/Accompagnement) que des RA (Responsables d'Affaires)
- La délégation CGT interroge sur les RH dédiés par centre à cette activité, sans obtenir de réponse formelle. Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter votre délégation CGT.**

POUR CONCLURE :

Un budget AFPA BRETAGNE 2026 1/3 EPIC, 1/3 ACCES A L'EMPLOI et 1/3 AFPA ENTREPRISES, tel est l'objectif !!

Les essentiels de l'Expertise SEXTANT (Intervention du cabinet au CSEE)¹

Pour rappel, 2 PHASES DANS LE PROJET DE FERMETURE DES RESTAURANTS :

1. **2026 : fermeture des selfs de LOUDEAC et SAINT-MALO**
2. **2027 : fermeture de 6 restaurants** (au 31 mars 2027, date anniversaire du marché avec Eurest).

Les salariés AFPA continueront de gérer le self de **RENNES, du fait de l'imbrication de celui-ci avec les formations restauration (GRN 166)**.

La région Bretagne fait face à une baisse des financements régionaux.

Sur chaque site concerné, l'arrêt de la prestation de restauration s'accompagnera de la **mise en place de tickets restaurant à 7 €** ainsi que de l'aménagement d'une salle de convivialité. Selon SEXTANT, plusieurs salariés interviewés estiment que les tickets restaurant ne constituent une solution satisfaisante que si le montant permet de financer un repas équilibré et correct : montant nécessaire estimé entre 10 et 12 €.

¹ Vous trouverez en annexe la résolution votée à l'unanimité par les élus du CSEE BRETAGNE, qui demandent un report de la consultation par manque d'informations loyales pour fournir un avis éclairé et se réservent la possibilité d'agir en justice. L'objectif dans ce contexte incertain est de prévenir les RPS et de rassurer les salariés quant à leur avenir, en leur fournissant des informations claires et fiables à chaque étape du projet.

Le document de la direction ne précise pas les personnes qui auront la charge de la gestion des tickets restaurant (salariés et stagiaires) et la charge de travail induite par cette gestion.

Lors des rencontres en visio ou dans les centres, l'expert SEXTANT a noté « **beaucoup de créativité sur le terrain pour réfléchir à des solutions alternatives** » et conseille aux directions de s'appuyer là-dessus pour coconstruire les solutions à venir en cas de fermeture.

La délégation CGT rebondit sur l'articulation nécessaire entre les différents échelons de décision national/régional/centre, ceci afin de favoriser les retours d'expériences du terrain.

Modification du calendrier des inspections obligatoires de centres

- ✓ Afin d'optimiser ces inspections, le secrétaire adjoint du CSEE rappelle que les RP et un responsable de formation, au minimum, doivent être présents.
- ✓ **Le calendrier des visites obligatoires 2026** par les élus du CSEE a été revu comme suit :

DATES	LIEUX	DATES	LIEUX
28/04/2026	LANGUEUX	8/09/2026	AURAY
29/04/2026	LOUDEAC	9/09/2026	LORIENT
3/06/2026	RENNES	24/11/2026	BREST
4/06/2026	SAINT MALO	25/11/2026	MORLAIX
		26/11/2026	QUIMPER

Prochaine réunion du CSEE, le 22 avril à RENNES

**Les membres de la délégation CGT au CSEE AFPA Bretagne
et vos contacts pour échanger ou vous syndiquer**

Fabrice Estève (fabrice.esteve@afpa.fr) 06.87.63.54.16

Philippe Crossouard (philippe.crossouard@afpa.fr) 06.28.26.36.40

Sophie Jaouen (sophie.jaouen@afpa.fr) 07 85 60 37 31

Pierrick Guihal (pierrick.guihal@afpa.fr) 06.33.73.68.71

L'écriture inclusive n'a pas été utilisée dans ce document, afin uniquement d'en permettre une lecture plus fluide

La Bulle ASC

- ✓ Inscription auprès de vos correspondants locaux **avant le 27 mars** pour obtenir vos chèques vacances (30, 50 ou 70 € au lieu de 40, 70 et 100 € précédemment)
Seule la délégation CGT a voté contre la baisse des montants en 2026
 - ✓ Une extension hors mobil-homes de l'offre Campings.com
 - ✓ Offre bouquet maintenue

ANNEXE

Résolution des élus (es) au CSE Bretagne du 18 mars 2026

L'analyse du projet de fermeture de la restauration de l'AFPA Bretagne révèle plusieurs carences en matière d'informations obtenues par le CSEE sur le projet.

Voici les principaux points négatifs et de vigilance identifiés dans le rapport d'expertise :

1. sur le volet de la prévention des risques professionnels

- **Absence d'évaluation des risques** : Le projet ne comporte aucun volet traitant des risques physiques ou des Risques Psychosociaux (RPS). Les documents obligatoires de prévention (DUERP et PAPRACT) n'ont pas été mis à jour pour intégrer ce changement d'organisation contrairement aux obligations réglementaires incombant à l'employeur (article R.4121-2 du code du travail).
- Par ailleurs, si le contexte économique est documenté, la mise en œuvre concrète reste « largement lacunaire ».
 - Le projet est jugé flou sur le calendrier des travaux, leur chiffrage précis par centres et la répartition des responsabilités entre le local, le régional et le national.
 - De nombreux éléments concernant l'aménagement des salles de convivialité sont flous : dans le document projet, seuls les ETP sont pris en compte pour déterminer le nombre de micro-ondes et de fontaines à eau.
 - Pourquoi les stagiaires sont-ils exclus ? Où les stagiaires pourront-ils conserver leur nourriture ?
 - Lors des pics d'affluence, le nombre d'équipements sera-t-il suffisant ? La question porte également sur le nombre d'équipements disponibles simultanément.
 - **Or, selon l'article L.2323-4 du Code du travail, l'employeur a l'obligation de fournir une information précise et écrite pour que la consultation du CSEE soit valable.**

2. Une forte dégradation des conditions de travail et de la santé (RPS)

- **La crainte d'un préalable à un démantèlement de centres bretons** : Pour les salariés, ce projet est perçu comme la « première pierre » d'un démantèlement de l'AFPA (menaçant ensuite l'hébergement, puis les centres eux-mêmes), ce qui génère une forte insécurité professionnelle.
- **Charge mentale et logistique** : La fermeture impose aux salariés de nouvelles contraintes pour organiser leur pause méridienne, créant une charge mentale supplémentaire.
- **Isolement et perte de convivialité** : La fin de la restauration collective risque de fragiliser les collectifs de travail et d'augmenter l'isolement des salariés, alors que les moments de convivialité ont déjà tendance à disparaître.

3. Des impacts sociaux et opérationnels négatifs

- **Perte d'attractivité et de qualité** : La restauration et l'hébergement font partie de « l'ADN » de l'AFPA. Leur suppression fait craindre une baisse du nombre de stagiaires et une dégradation du modèle d'accompagnement.
- **Inégalités territoriales** : L'accès à des solutions alternatives de restauration est très inégal d'un site à l'autre (ex : offre limitée à Auray par rapport à Lorient). Par ailleurs, aucune étude du coût moyen « du panier » à proximité n'a été réalisée par la direction.

- **Désavantage financier** : Pour les salariés les moins bien rémunérés, le passage aux tickets restaurant peut représenter un surcoût par rapport au service de restauration actuel.

4. Un climat social dégradé par le manque de communication

- **Déficit de communication officielle** : Les salariés s'estiment peu informés par la direction alimentant les rumeurs et les craintes sur les conséquences du projet.
- **Conflit de valeurs** : De nombreux salariés craignent l'évolution de L'Agence vers une culture de la rentabilité exclusive au détriment de l'humain.

Les points ci-dessous soulevés par le rapport d'expertise ne permettent pas au CSEE de rendre un avis éclairé :

1. L'absence de mise à jour du document unique et du PAPRACT de chaque centre, en lien avec les modifications des conditions de travail, de santé et de sécurité apportées par ce projet. Sont notamment concernés les risques biologiques et les RPS.
2. L'absence des protocoles de nettoyage et d'hygiène dans les salles de restauration et les équipements mis à la disposition des salariés (réfrigérateurs, micro-ondes, fontaines à eau, tables...).
3. L'absence d'identification des postes de travail en charge de la surveillance et de l'application des règles d'hygiène dans les salles destinées à la restauration.

De plus, les membres du CSE de Bretagne relèvent que le montant des tickets restaurant prévus en compensation n'est pas défini dans ce projet. Les parts salariales et patronales ne sont pas définies, ainsi que les postes de travail en charge de la gestion des tickets restaurant.

La perte du service de restauration priverait notamment les publics les plus précaires d'une alimentation suffisante et équilibrée, ainsi que d'un avantage concurrentiel déterminant pour l'Afpa.

5. Les demandes du CSE Bretagne

Les membres du CSEE demandent des réponses sur les points mentionnés ci-dessus, ainsi que ceux relevés dans le rapport d'expertise,

Par ailleurs le CSEE émet le vœu, que les recommandations suivantes soient prises en compte :

1. Communication et transparence :

- Diffuser des informations claires, régulières et précises aux salariés concernant le projet de fermeture et les alternatives explorées, afin de réduire les rumeurs et l'anxiété.
 - Mettre en place des temps d'échanges avec la direction régionale et nationale pour répondre aux questions des salariés et recueillir leurs suggestions.
2. **Actuellement, le CSEE ne dispose pas de suffisamment d'informations pour rendre un avis éclairé. Il est nécessaire d'informer et de consulter le CSE Bretagne sur les prochaines étapes concernant la restauration.**
 3. **Mettre en place un retour d'expérience (REX) dans les centres dont la restauration aura fermé en 2026** : L'objectif serait d'identifier les modalités d'aménagement ayant bien fonctionné ; les difficultés rencontrées (organisationnelles, matérielles, hygiène, gestion des flux, conflits d'usage) ; les ajustements nécessaires en matière d'équipements et de régulation des espaces. Ce REX permettrait d'adapter le déploiement sur les sites bretons en s'appuyant sur des situations concrètes.
 4. **Laisser une marge d'adaptation au niveau régional et local** : Le cadre national fixe des principes réglementaires et techniques nécessaires. Toutefois, il apparaît indispensable de laisser une

marge d'adaptation aux niveaux régional et local pour développer des partenariats locaux (restauration, commerces de proximité, livraison de repas, etc.) et adapter les modalités d'organisation aux effectifs réels et aux flux spécifiques de chaque centre.

5. **Co-construire l'aménagement des espaces sur chaque site** : Il apparaît essentiel d'associer les directeurs de centre, les représentants du personnel, les salariés, et les stagiaires (lors des réunions des délégués menées par le RGS). Permettre aux salariés de faire remonter leurs préoccupations et suggestions concernant les espaces de convivialité pour eux et les stagiaires.
6. **Prévoir une réflexion sur la séparation des espaces salariés / stagiaires.** Nous avons constaté que les salariés apprécient de disposer d'un espace qui leur est propre, distinct de celui des stagiaires, afin de bénéficier d'un véritable temps de pause et de ne pas avoir le sentiment de rester dans une continuité de travail.
7. **Concernant l'hébergement** : Réaliser l'état des lieux des cuisines et équipements des différents centres (réfrigérateurs, plaques, rangements) et les remettre en état si nécessaire. Mettre en place une réflexion sur des solutions alternatives (partenariats locaux, offre de petit-déjeuner, etc.)
8. **Fournir des consignes et un accompagnement clair** pour la gestion des repas lors de visites externes (jury).
9. **Concernant les tickets restaurants** :
 - Clarifier le rôle des RGS et du service RH dans le cadre de la gestion des tickets restaurants : Évaluer et réguler si nécessaire la charge de travail ainsi que les contraintes administratives générées par cette gestion.
 - Des informations claires doivent être transmises aux salariés concernant les tickets restaurant : montant, part employeur et salarié, calcul du reste à charge, modalités d'utilisation, etc.
 - Le CSE Bretagne demande que le projet précise que les tickets restaurant seront accessibles aux salariés en télétravail, conformément aux dernières jurisprudences.

10. Evaluation des RPS

- Mettre à jour les DUERP pour intégrer explicitement les risques liés au projet de fermeture de la restauration.
- Mettre en place un suivi régulier des impacts du projet sur la santé et le bien-être des salariés (questionnaires, entretiens, observations).

Les élus du CSE Bretagne rappellent à la direction que, conformément à l'article L. 2312-85 du Code du travail, l'employeur doit rendre compte, en la motivant, de la suite donnée à l'avis et aux vœux du comité. Dans le cas contraire, le CSEE se réserve le droit d'ester en justice.

La présente résolution est mise au vote.

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre :

Abstention :



BULLETIN D'ADHÉSION

*Tu as décidé de te syndiquer à la CGT.
Bienvenue parmi nous*

*Les informations demandées sont strictement confidentielles et destinées
exclusivement à la CGT*

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Mèl perso. Date de naissance

Tél. perso. Tél. pro.

Statut Catégorie
(CDI/CDD/Retraité) (Cadre/Non Cadre)

Région Établissement

Emploi

Cotisations

Montant mensuel de la cotisation (*) : Euros

(*) Règle générale :

(salaire net imposable cumulé du mois de décembre / 12) x 1 %. (cf. bulletin de paie de décembre)

Crédit d'impôt de 66 % (une cotisation de 20 € par mois revient donc à moins de 7 €), ou déduction dans les frais réels

Bulletin complété à renvoyer à sophie.jaouen@afpa.fr, déléguée syndicale CGT AFPA Bretagne

07 85 60 37 31

Pour visiter le site CGT AFPA : <https://cgtafpa.fr/>